

Présentation du programme Année Propédeutique Santé

Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | Définitions | 1 |
| 2. | Finalités | 2 |
| 3. | Options pédagogiques | 2 |
| 4. | Conception du programme | 3 |
| 5. | Unité cours | 4 |
| 6. | Unité Projet personnel – APS 8 | 8 |
| 7. | Unité stage dans le monde du travail au sens large | 9 |
| 8. | Unité stage dans une institution socio sanitaire | 10 |
| 9. | Fréquentation des cours | 11 |
| 10. | Conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé | 11 |

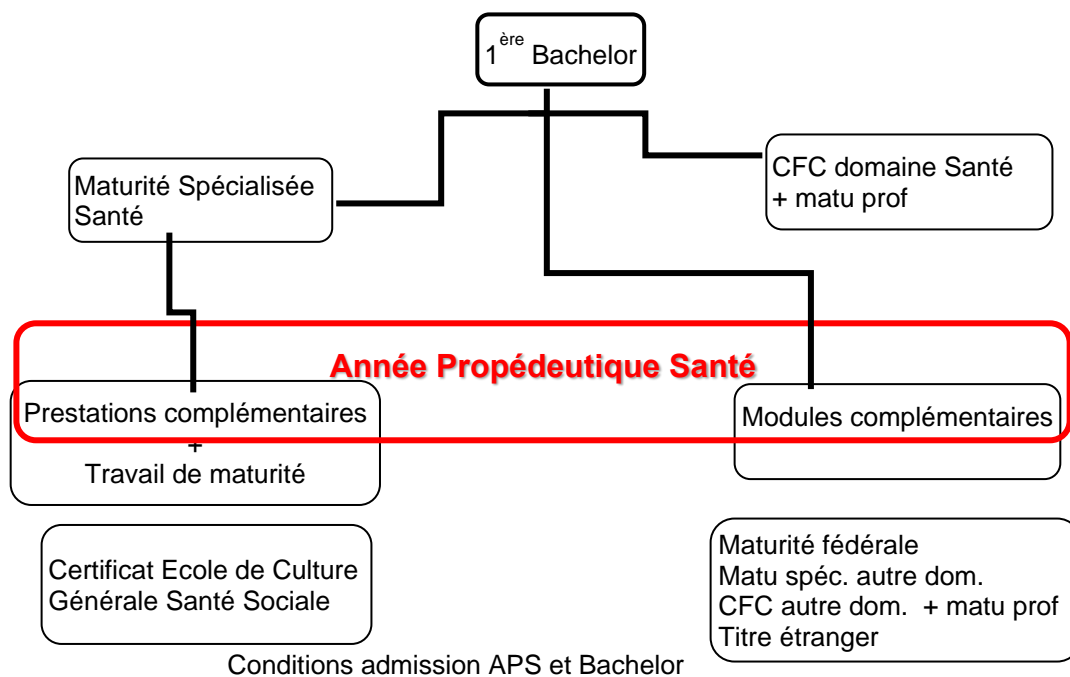
Ce document présente les grandes lignes du programme de l'Année Propédeutique Santé en commençant par préciser ses finalités. La seconde partie explique les options pédagogiques qui ont orienté la mise en œuvre du programme. La conception du programme, son organisation ainsi que les formes d'enseignement sont présentées en troisième partie. Les unités de formation constituant ce programme sont explicitées dans les 4 parties suivantes. La dernière partie est consacrée aux conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé.

1. Définitions

L'Année Propédeutique Santé (ci-après APS) regroupe à la fois les modules complémentaires (pour les détenteurs d'une maturité académique ou professionnelle) et les prestations complémentaires (pour les détenteurs d'un certificat de culture générale). Elle permet de répondre aux exigences d'admission en Bachelor dans les filières de la santé.

Les modules complémentaires sont constitués des modules de cours, des stages et du projet personnel.

Les prestations complémentaires sont constituées des modules de cours et des stages auxquels s'ajoute le travail de maturité (sous la responsabilité des gymnases).



2. Finalités

L'APS vise à l'acquisition des connaissances de base dans le domaine de la Santé ainsi qu'une expérience du monde du travail en général et d'une autre expérience dans le domaine socio-sanitaire, auprès de personnes ayant des besoins de santé. L'APS se compose donc :

- des connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- de mise en situations de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- d'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- du développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

Par ailleurs, l'APS permet aux étudiant-e-s de confirmer leur choix professionnel.

3. Options pédagogiques

Le programme de l'APS s'inscrit dans le paradigme du **socioconstructiviste et de l'interaction** (Jonnaert, 2002, p.71), comportant :

- Une dimension constructiviste : l'étudiant-e construit ses connaissances et développe une activité réflexive sur ses propres connaissances ; l'étudiant-e construit son savoir à partir de ce qu'il sait déjà, dans une dialectique qui s'établit entre ses représentations, les anciennes et les nouvelles connaissances.
- Une dimension liée aux interactions sociales : l'étudiant-e apprend avec ses pairs, avec les enseignants, avec les soignants et avec la clientèle.
- Une dimension liée aux interactions avec le milieu : l'étudiant-e construit des connaissances dans des situations professionnelles.

L'apprentissage est ainsi considéré comme un processus dynamique de construction, d'adaptation, de questionnement ou de remise en cause et de développement de connaissances.

Dans une perspective de découverte du monde de la santé, l'acquisition des **habiletés et attitudes professionnelles** se fait au travers des séminaires et laboratoires de pratiques mais peut aussi être développées dans des cours en plénière. Comme expliqué par Pastre (2006) apprendre une activité professionnelle nécessite des connaissances cognitives et opérationnelles. Pour cela, un environnement minimal spécifique au domaine de la santé favorise à l'apprentissage des activités professionnelles. Ainsi, les cours de pratique sont dispensés à l'hôpital simulé (site de Beaulieu) dont l'aménagement facilite la proximité au contexte de travail.

Les formateurs, à l'école et dans les lieux de pratique, accompagnent l'étudiant-e dans son processus de préprofessionnalisation en garantissant un dispositif de formation adapté à ses besoins d'apprentissage. Ils privilégient des stratégies pédagogiques actives incitant l'étudiant-e à développer son projet professionnel et ses aptitudes aux études Bachelor.

L'étudiant-e est considéré comme partie prenante de sa formation. Par son investissement et sa participation aux diverses activités pédagogiques proposées, il-elle développe des compétences d'autonomie d'apprentissage nécessaire à la formation en Bachelor.

4. Conception du programme

Logique du programme

La logique de ce programme s'appuie sur :

- quatre **activités¹ de formation** correspondant aux pré-requis nécessaires à l'entrée en formation professionnelle dans le domaine de la santé :
 - Activités de stagiaire pré-HES
 - Activités de communication
 - Activités de collaboration
 - Activités d'apprenant
- une alternance entre des modules théoriques et des expériences de stages
- une organisation modulaire
- les conditions d'admission en Bachelor Santé

Organisation de la formation

Le programme APS se compose des 4 unités de formation suivantes :

- stage dans le monde du travail au sens large ;
- stage dans une institution socio-sanitaire ;
- projet personnel pour les étudiant-e-s suivant les modules complémentaires ou travail de maturité pour les élèves inscrits en maturité spécialisée ;
- 6 modules de cours, à savoir :
 - Observation clinique
 - Activités de la vie quotidienne
 - Relation et communication avec l'utilisateur
 - Hygiène et sécurité
 - Travail en équipe
 - Préparation au Bachelor

Un module est une unité de sens ; sa durée varie selon les modules. La plupart des modules de cours se déroulent sur l'ensemble de l'année académique. Les finalités, contenus et modes de validation sont décrits au point 3 de ce présent document.

Les modules de cours ont une durée totale de 14 semaines.

¹ définis par le Plan d'études cadre Modules Complémentaires Santé HES-SO (2011)

L'alternance cours/stage se déroule de la semaine 38 à la semaine 24. Durant cette période, l'étudiant-e bénéficie de 4 semaines de vacances : une à l'automne, deux à Noël et une au printemps.

Le stage dans le monde du travail au sens large est prévu de la semaine 38 et 39 et de la semaine 22 à la semaine 25 incluse.

De manière exceptionnelle pour l'année académique 2020-2021, le stage en institution socio-sanitaire est d'une durée de 6 semaines. Il a lieu dans une des périodes suivantes :

- de la semaine 1 à 6 incluse
- de la semaine 7 à 12 incluse
- de la semaine 13 à 18 incluse

Un temps équivalent à 4 semaines est dévolu à la réalisation du projet personnel ou du travail de maturité spécialisée santé.

Une période de validation est organisée dans le courant de la semaine 51 et une seconde sur les semaines 20 et 21. Quelques épreuves de validation sont prévues dans les périodes de cours favorisant ainsi l'apprentissage continu. Les remédiations sont organisées avant les vacances d'été, en semaine 27.

5. Unité cours

L'unité cours est composée des modules de cours suivants :

Observation clinique – APS 1

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de :

- exercer méthodiquement l'observation clinique dirigée en utilisant des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines
- comprendre le sens de ses observations pour orienter ses interventions

| Objectifs généraux d'apprentissage | Types de connaissances/habilités |
|---|---|
| Acquérir des méthodes permettant de s'initier à l'observation clinique dirigée Utiliser des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines Observer des situations cliniques et reconnaître des changements Transmettre ses observations | Anatomie et physiologie humaines et homéostasie Développement psychomoteur et psychoaffectif de l'être humain Observation clinique : biologique et psychologique, entre le normal et le pathologique, de l'état général et de l'état respiratoire. Prise et observation des paramètres vitaux (HTA, bradycardie, tachycardie) Hygiène du sommeil Représentations en lien avec la santé mentale |
| <p>Validation</p> <p>L'étudiant-e démontre la mobilisation des connaissances issues des sciences biomédicales et humaines nécessaires à une observation clinique dirigée.</p> <p>La forme de cette validation est un examen écrit individuel sur table. Trois tests sont organisés sur l'année. Un premier test a lieu début novembre, un second en décembre et le dernier dans les semaines de validation prévues au terme du second semestre. Une moyenne des résultats des épreuves est effectuée. Le module est validé si l'étudiant a obtenu au moins la qualification E à cette moyenne.</p> | |

Activités de la vie quotidienne (AVQ) – APS 2

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e d'accompagner les usagers dans les AVQ en prenant en compte leurs besoins d'autonomie et de confort dans le cadre des tâches qui lui seront confiées

| Objectifs généraux d'apprentissage | Types de connaissances/habilités |
|--|--|
| <p>Utiliser les concepts d'accompagnement, d'autonomie, de dépendance et de besoin pour guider ses interventions auprès des usagers</p> <p>Utiliser les concepts de santé, de maladie et de handicap pour comprendre et orienter ses interventions</p> <p>Assurer les soins aux usagers selon les règles d'hygiène, de confort, de sécurité, d'efficacité et d'économie.</p> | <p>Concepts : autonomie- dépendance- besoins- accompagnement-santé-maladie-handicap, pudeur-intimité, promotion, prévention de la santé</p> <p>Critères de qualité de soins</p> <p>Initiation à la démarche problème</p> <p>Moyens auxiliaires</p> <p>Alimentation, nutrition</p> <p>Hygiène corporelle : toilette, soins d'hygiène de base, habillage, etc.</p> <p>Aide à l'élimination et moyens de suppléance</p> <p>Activité d'animation et rôle occupationnel</p> |
| <p>Validation</p> <p>L'étudiant-e démontre sa compréhension d'une problématique d'un usager rencontrée en stage à l'aide des concepts théoriques</p> <p>La validation est individuelle et sous forme d'une présentation orale</p> | |

Prévention et sécurité – APS 3

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e d'adopter et respecter les règles applicables dans l'institution afin de garantir la sécurité des personnes (personnel de santé et usagers)

| Objectifs généraux d'apprentissage | Types de connaissances/habilités |
|--|--|
| <p>Anticiper et identifier les risques présents et agir en conséquence pour assurer la sécurité des personnes</p> <p>Appliquer les règles et principes de sécurité et de prévention</p> | <p>Règles d'hygiène hospitalière, Prévention des transmissions de germes</p> <p>Imagerie médicale et radioprotection</p> <p>Environnement et santé au travail</p> <p>Manutention : marche, transfert, mobilisation</p> <p>Ergonomie</p> <p>Premiers secours, procédures en cas d'urgence</p> <p>Secret professionnel</p> <p>Droits du patient</p> <p>Sécurité et de prévention lors de l'administration de médicaments</p> <p>Calcul professionnel</p> |
| <p>Validation</p> <p>L'étudiant-e démontre ses connaissances des règles et principes qui garantissent les droits et la sécurité des personnes.</p> <p>La validation se fait sous forme d'examen écrit individuel sur table en décembre.</p> | |

Relation et communication avec les usagers – APS 4

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de développer une communication adaptée, respectueuse des principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec l'utilisateur et les proches

| Objectifs généraux d'apprentissage | Types de connaissances/habilités |
|---|--|
| S'exercer à établir une relation avec les usagers et leurs proches dans un cadre professionnel en repérant les spécificités liées au domaine de la santé S'initier aux techniques de communication | Introduction à la relation professionnelle : techniques de communication, comportement et attitude (empathie, écoute active, non jugement), éthique Facteurs influençant la communication : culture, âge, déficiences, les émotions, les valeurs, etc. Le toucher dans la relation professionnelle Transmission de consignes de manière adaptée à l'utilisateur |
| Validation La validation du module est sous forme d'évaluation continue au travers de laquelle l'étudiant-e démontre l'acquisition de ses habiletés communicationnelles. | |

Collaboration/travail en équipe – APS 5

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de s'initier au travail interprofessionnel dans un contexte socio-sanitaire

| Objectifs généraux d'apprentissage | Types de connaissances/habilités |
|--|--|
| Identifier les missions et les acteurs des milieux sanitaires et sociaux ainsi que les prestations qu'ils fournissent Comprendre l'organisation du système socio-sanitaire Respecter les principes de l'organisation du travail Expérimenter le travail en équipe Identifier sa place de stagiaire pré-HES et se projeter en tant que futur professionnel de la santé HES Documenter et rendre compte de ses activités selon les normes en vigueur dans l'institution | Histoire des professions de la santé Institutions sociosanitaires : missions institutionnelles et du système d'assurances sociales Travail d'équipe, collaboration, coopération, délégation Equipe pluridisciplinaire : rôle, fonction et responsabilité Interprofessionnalité Modalités de transmission dans une institution de soin (dossier patient, dossier informatisé, colloques) |
| Validation Le module APS 5 est validé à partir d'un dossier individuel portant sur la description du milieu de stage. L'étudiant-e y démontre sa compréhension de la mission « santé », du fonctionnement de cette institution socio-sanitaire et du travail en équipe pluridisciplinaire. | |

Préparation au Bachelor – APS 6

La finalité du module est de permettre à l'étudiant-e de développer des stratégies d'apprentissage permettant de se préparer à une formation tertiaire professionnalisante.

| Objectifs généraux d'apprentissage | Types de connaissances/habilités |
|--|---|
| Se familiariser avec des outils d'apprentissage variés afin de développer ses propres stratégies nécessaires à un apprentissage autonome S'initier à l'auto-évaluation au travers de l'analyse de ses expériences Identifier les différents facteurs (cognitifs, affectifs, organisationnels) qui déterminent le processus d'apprentissage | Outils méthodologiques d'apprentissage : profils d'apprentissage, stress et gestion du temps, technologies de l'information, prise de note, préparation aux validations, activités de groupe, objectifs d'apprentissage, recherche documentaire Analyse des expériences réalisées en stage |
| Validation La validation est une présentation de groupe lors du séminaire « Stratégies d'apprentissage II ». Elle est organisée en 3 sous-groupes. Lorsqu'un sous-groupe d'étudiants/es présente son travail, les deux autres participent à la validation en collaboration avec l'enseignant/e | |

Formes d'enseignement et d'évaluation

L'unité cours de l'APS est dispensée sous diverses formes d'enseignement dans l'intention de développer des connaissances et habiletés pré-HES du domaine de la santé telles que :

- Séminaires, laboratoires et ateliers qui se réalisent en groupe restreint (de 8 à 25 étudiant-e-s).
- Conférences, cours qui se déroulent en volée entière ou en demi-volée.

La présence aux diverses activités pédagogiques est obligatoire ; l'absence, justifiée ou non, entraîne des conséquences (cf règlement d'études²).

L'évaluation des modules de cours prend des formes différentes.

Dans le cadre des ateliers et séminaires, l'évaluation formative est privilégiée parce qu'elle « est un allié puissant vers l'autonomie, car elle stimule la prise de conscience et l'analyse de ses actions, c'est-à-dire la métacognition » (Raynal et Rieunier, 1997, p. 134). Ainsi, elle permet à chaque étudiant de se situer face aux exigences de la formation et de trouver les moyens d'améliorer ses prestations.

Les étudiant-e-s sont également entraînés à l'auto-évaluation, compétence essentielle à l'exercice professionnel.

Au terme de chaque module, l'évaluation sommative mesure l'acquisition des connaissances ainsi que les habiletés et attitudes visées.

Chaque module est validé par une évaluation sommative. Les exigences en matière de validation se réfèrent au niveau d'acquisition des connaissances et habiletés pré-professionnelles attendu en fin d'APS tel que présenté dans les descriptifs de module. Les objectifs généraux du module, les intentions et la forme de la validation sont précisés sur la fiche descriptive de module. Les consignes de validation sont présentées aux étudiant-e-s le premier jour de cours du module.

² Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2011

La forme des validations est diversifiée : travaux écrits de réflexion, tests de connaissances, examen oral, élaboration d'un dossier d'apprentissage, etc.
Toutes les validations sont individuelles.

L'évaluation est assortie d'une échelle alphabétique (A à F).

Les modules de cours sont validés si l'étudiant-e obtient au moins E. En cas de F, une remédiation est organisée avant les vacances d'été.

6. Unité Projet personnel – APS 8

Par le projet personnel, l'étudiant-e présente et argumente son projet personnel de formation dans le domaine de la Santé.

Objectifs généraux d'apprentissage³

La réalisation du projet personnel a pour objectifs de permettre à l'étudiant-e de :

- S'informer afin d'affiner son choix professionnel
- Faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future
- Se positionner dans son choix
- Evaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation
- Exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information
- Exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche

Forme d'enseignement

Le projet personnel est mené essentiellement de manière autonome. Des séminaires sont organisés afin d'assurer un suivi collectif des étudiant-e-s.

Les consignes et modalités d'évaluation sont présentées en début d'année académique.

Contenu du projet

A partir d'une analyse de ses expériences (personnelles, de formation, ...), l'étudiant-e explicite son choix de formation en l'argumentant par les connaissances acquises au cours de l'APS. Au travers de son argumentation, il démontre sa vision du monde de la santé et de sa profession future (ou des professions qu'il vise).

Evaluation

Le projet personnel est validé par un document écrit et une présentation orale.

Le projet personnel contribue à l'évaluation des aptitudes personnelles requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la santé. Il évalue les capacités cognitives suivantes :

- Capacité à exposer et argumenter ses motivations, son intérêt pour les questions de santé, son projet personnel et son choix professionnel
- Capacité à structurer son discours
- Capacité à utiliser les connaissances acquises, notamment dans les enseignements, et ses expériences pour étayer ses propos

L'unité projet personnel est validée si l'étudiant-e a obtenu au moins la qualification E à l'addition des 2 formes de présentation.

En cas d'insuffisance, la remédiation est sous forme orale. Elle a lieu avant les vacances d'été.

³ En référence au programme cadre édité par la HES-SO (2011)

7. Unité stage dans le monde du travail au sens large

Une des intentions de l'APS est de permettre aux candidats d'entrer en formation Bachelor entre autres par l'acquisition d'une expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large.

Les objectifs visés par ce stage sont de permettre à l'étudiant-e de :

- s'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage
- découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien.
- évaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Organisation

Le choix du stage et les démarches de recherche sont de la responsabilité de l'étudiant-e.

La durée de ce stage est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activités attestées. Il peut être effectué auprès de 2 employeurs différents.

Les semaines 38 à 39 et 22 à 25 sont réservées à la réalisation de ce stage. Toutefois, le délai ultime du **retour des attestations aux affaires estudiantines** est le **30 juin 2021**.

Les attestations doivent être transmises à **Nicole Inglin**, assistante aux affaires estudiantines, par email à l'adresse **n.inglin@ecolelasource.ch** ou au format papier dans son casier.

Activités attendues

Il ne s'agit pas d'un stage d'observation, l'étudiant-e doit accomplir une réelle activité professionnelle. Celle-ci doit être précisée sur l'attestation de travail.

Le stage est exercé dans n'importe quel domaine professionnel que ce soit, il peut être rémunéré ou non

Il peut également être composé **d'activités d'encadrement** que vous avez exercées dans le cadre d'activités de jeunesse ou d'organisations de jeunesse (par exemple, moniteur dans un camp de vacances, organisateur d'un événement public, entraîneur d'une équipe de jeunes sportifs, moniteur dans un centre de loisirs, etc... (article 30 de la Loi sur le Soutien aux Activités de la Jeunesse, LSAJ).

Validation

La validation est réalisée sur la base d'une ou de deux attestations et/ou certificats de travail de l'employeur.

Les attestations et/ou certificats de travail des employeurs portent sur la durée, la nature du travail (bref descriptif des activités) et le taux d'activité. La **durée** et le **taux d'activité** font foi pour la validation.

Des expériences professionnelles antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en APS à l'exception du stage de pratique extrascolaires prévu par l'article 84 du règlement des gymnases du canton de Vaud⁴.

Exemple de reconnaissance :

- Travail d'étudiant d'été en 2018 - 2019 - 2020
- Travail d'étudiant le week-end en 2018 - 2019 – 2020

⁴ Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2015

8. Unité stage dans une institution socio sanitaire

Par la confrontation au contexte professionnel dans le domaine de la santé, le stage en institution socio-sanitaire contribue à la découverte des professions pluridisciplinaires. L'étudiant-e y développe des compétences de base. Dans ce contexte de stage, il-elle est nommé : stagiaire pré-HES

Objectifs d'apprentissage

Ce stage permet au stagiaire pré-HES⁵ :

- d'expérimenter l'activité dans un milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- de réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- de découvrir différentes professions de soins du domaine de la santé et différents milieux de soins ;
- d'évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins.

Caractéristiques du stage

Le stage est organisé dans une institution hospitalière ou extrahospitalière (réadaptation, lieux de vie, soins à domicile, milieu scolaire, EMS, ...). Il permet à l'étudiant-e de se familiariser avec le domaine de la santé, de comprendre la mission institutionnelle. Le stagiaire pré-HES participe aux activités de la vie quotidienne des usagers. Il cherche à comprendre les interactions entre les différents professionnels et les usagers.

Les conditions de stage respectent le statut du stagiaire pré-HES (horaires, statut, etc.).

De manière exceptionnelle et uniquement pour l'année académique 2020-2021, la durée du stage est de 6 semaines. Il a lieu de la 1^{ère} à la 6^{ème} semaine pour les étudiants en maturité spécialisée santé, de la 7^{ème} à la 12^{ème} semaine ou de la 13^{ème} à la 18^{ème} semaine pour les étudiants en modules complémentaires du calendrier civil.

Partenariat avec les lieux de stage

Les institutions de socio-sanitaires participent à la formation en élaborant des offres d'apprentissage spécifiques et en assurant grâce à des praticiens formateurs (PF), ou des référents de stage, un encadrement des stagiaires pré-HES durant la période du stage.

L'offre de formation pratique proposée par les institutions garantit au stagiaire pré-HES un encadrement de qualité. Chaque stage a une offre spécifique en fonction de sa mission et de ses activités.

La formation pratique du stagiaire pré-HES est sous la responsabilité d'un PF ou d'un référent de stage et de la formation pratique.

Une collaboration soutenue entre la formation pratique et le lieu du stage favorise l'intégration et l'apprentissage des stagiaires pré-HES.

Outils d'apprentissage

Un contrat de stage est établi entre le stagiaire pré-HES, le PF ou le référent de stage et la formation pratique. Ce contrat est un outil initiant la réflexion du stagiaire et permettant un dialogue avec le PF ou le référent de stage. Il est constitué, entre autre, des objectifs de stage généraux et individuels et des activités que le stagiaire peut réaliser. Pour se faire, il prend en compte les compétences préprofessionnelles constituant le cadre dans lequel le stagiaire pré-HES effectue ses apprentissages, développe ses aptitudes et capacités.

⁵ La terminologie « stagiaire pré-HES » est utilisée pour désigner l'étudiant durant la période de stage en institution socio-sanitaire. Ce stage n'étant pas de niveau Bachelor, son niveau est précisé par le terme « pré-HES ».

A mi-stage, au travers d'un bilan intermédiaire, le contrat de stage peut être adapté à la situation du stagiaire lui précisant ainsi les éléments acquis et ceux encore à développer. Au besoin, un ajustement des objectifs et activités à réaliser est effectué.

Durant le stage, le stage consigne ses apprentissages et expériences dans un journal de bord.

Evaluation

Le stage est évalué par le PF ou le référant de stage selon l'échelle binaire acquis / non acquis. L'évaluation se fait à partir du document "Evaluation du stage" remis au stagiaire pré-HES par l'école avant son départ en stage, tout comme le contrat pédagogique.

Si l'unité module stage dans une institution socio-sanitaire est non acquis, il est remédié durant les semaines de vacances d'été.

9. Fréquentation des cours

En référence à l'article 8 de la Directive sur la formation en année propédeutique santé du 17 août 2015⁶, qui stipule que la fréquentation des modules de cours et des stages est obligatoire, le contrôle des présences est mis en place de la manière suivante :

- Contrôle aléatoire des présences lors des cours en auditoire
- Contrôle systématique des présences pour les cours en séminaires, laboratoires et ateliers

En cas d'absences répétées, l'étudiant est convoqué par le responsable des affaires estudiantines. Des sanctions disciplinaires peuvent être prises (article 32 de la directive de formation du 17 août 2015).

10. Conditions de réussite de l'Année Propédeutique Santé

L'APS est réussie si l'étudiant a validé l'unité cours, l'unité stage dans le monde du travail ainsi que l'unité stage dans le monde socio sanitaire et, pour les étudiants inscrits en modules complémentaires, le projet personnel.

Une attestation de réussite des modules complémentaires est remise à l'étudiant. Elle fait partie intégrante du dossier d'admission en Bachelor.

L'attestation de réussite des prestations complémentaires est remise à la direction générale de l'enseignement post-obligatoire pour l'obtention du titre de Maturité Spécialisée Santé, le cas échéant.

En cas d'échec après remédiation (cours, stage dans le monde du travail au sens large, stage dans une institution socio-sanitaire et/ou projet personnel), l'étudiant-e peut répéter une seule fois l'APS⁷.

Evaluation des aptitudes personnelles

En référence aux Directives d'admission Bachelor⁸ dans le domaine de la Santé et à la disposition d'application y relative, les modalités d'évaluation des aptitudes personnelles sont prises en compte dans le programme de l'APS. Ainsi tout étudiant-e qui réussit l'APS peut être considéré comme apte à poursuivre une formation Bachelor du domaine santé puisqu'il a réussi d'une part le stage et, d'autre part, le projet personnel ou le travail de Maturité Spécialisée Santé.

⁶ Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2015

⁷ Règlement sur la formation en Année Propédeutique Santé – DFJC 2015

⁸ Règlement d'admission en Bachelor HES-SO – 18 septembre 2008

11. Références bibliographiques

Damidot, P. (30 mars 2011). *Rapport du Groupe de travail vaudois, année propédeutique*. Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), Lausanne, Suisse.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). (2015). Directive sur la formation en année propédeutique santé.

Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP) (septembre 2011). *Règlement aux études*. Lausanne, Suisse.

Jonnaert, P. (2002). *Compétences et socioconstructivisme : un cadre théorique*. Bruxelles, Belgique : Ed. De Boeck Université.

Pastre, P. (2006). Apprendre à faire. In E. Bourgeois & G. Chapelle (Dir.), *Apprendre à faire* (pp109 – 121). Paris, France : PUF.

Plan d'études cadres Modules Complémentaires Santé (25 février 2011). HES-SO – domaine santé. Suisse.